

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 28 mars 2023 à 18h

Date de la convocation : 22 mars 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 29

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 40

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	
ALBERTI Christian	XP	BERTRAND Claude	
ALEMANI Roger	P	CHACHAY Pierre	
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	P
BISCH Stéphane	XP	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	P	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	P	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	XP	DUFOUR Carole	
CORNU Yanis		GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	
DURUPT Thierry	P	GORNET Daniel	
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	P	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	
HAAS Francis	E	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte		JEANNOT Arnaud	
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	
LACROIX Rémi	P	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	P
LIENARD Pascal	XP	PAPI Agnès	
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	
MAURICE Jean-François	P	ROBIN Patrice	P
MEYER Gérard	XP	ROUDOT Gérard	
PITON Jean-Joël	P	SALERIO Philippe	
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	
TOUSSAINT Bruno		THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	P	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	P	VINCENT Patrick	
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	P
VONDERSCHER Jean-Marie	XP		
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : P. LIENARD à A. LABAT / C. ADAM à G. BOGARD / C. ALBERTI à C. VIDOT / S. BISCH à J-C. SANCIER / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. ANDRES / D. HARPIN à D. MATHIS / G. MEYER à S. HUMBERT / J. WILLEMIN à P. CLAUDON / E. COLIN à B. AID / J-M. VONDERSCHER à J-J. PITON / M. BERTRAND à P. LAGARDE



Délibération n° 2023/1164

Objet : Convention avec le cabinet CTR

CTR est un cabinet en charge de la recherche et analyse de piste d'optimisation en matière d'environnement, d'assurances, d'achats, de ressources humaines, d'absentéisme, de fiscalité... Partenaire connu du milieu public en général et des collectivités territoriales en particulier, le cabinet a accompagné plus de 250 Syndicats sur les études diverses rentrant dans leur champ d'intervention, tout ceci dans un objectif de recherche d'économies.

Dans le cadre d'une étude d'optimisation fiscale notamment portant sur le champ d'application de la TVA, il est proposé au Comité d'autoriser le Syndicat à recourir à leur savoir-faire.

A ce titre, le cabinet assure la veille réglementaire, le diagnostic au travers de la sécurisation des leviers d'optimisation CTR, du soutien juridique et technique, de l'identification ainsi que de la validation des leviers juridiques et enfin une assistance à contrôle notamment en terme d'engagement de recours gracieux et contentieux.

En contrepartie de ces garanties accordées, le cabinet se rémunère à hauteur de 35% des économies identifiées par leur étude et réalisées dans la limite de 2 années au-delà de l'année civile en cours.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Autoriser le Président à signer la convention de coopération avec le cabinet.
- ✓ Autoriser le Syndicat à reverser les honoraires du cabinet dans l'hypothèse d'économies identifiées et perçues par ce dernier.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

